

État des détenus dans les prisons du département de Paris au 2 floréal, lors de la séance du 3 floréal an II (22 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des détenus dans les prisons du département de Paris au 2 floréal, lors de la séance du 3 floréal an II (22 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 159-160;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27903_t1_0159_0000_18

Fichier pdf généré le 30/03/2022

ne pensons qu'à répéter mille et mille fois Vive la République, vive la Montagne, vive l'égalité.»

34

L'agent national du district de Digne annonce que des biens d'émigrés, estimés 238,546 livres, ont été vendus 398,507 liv., et que 283 marcs d'argenterie extraits de la ci-devant église de la même ville sont maintenant à la disposition de la Convention; il joint à sa lettre l'état des effets déposés dans les magasins militaires par diverses communes et sociétés du district; la vertueuse prodigalité avec laquelle ces dons ont été offerts, est un témoignage éclatant et authentique du patriotisme des habitants de cette contrée (1).

[Digne, 8 vent. II] (2).

« Citoyens représentants,

J'ai fait parvenir dans son temps à l'administration des domaines nationaux, les bordereaux de vente des biens des émigrés, qui ont eu lieu durant les mois de nivôse et pluviôse derniers.

Ces bordereaux présentent les résultats suivants :

Estimé : 238 546 liv.; vente : 398 507 liv.; bénéfice : 159 961 liv. Les ventes seront continuées avec toute l'activité qui pourra dépendre de l'administration du district.

Le concours des acquéreurs des biens de ces messieurs a prouvé, et prouvera, j'ose en répondre, toujours plus, que les habitants du district de Digne ne croient point aux revenants.

283 marcs d'argent extraits de la ci-devant paroisse de Digne, devenue le temple de la Raison, sont à la disposition de la Convention nationale. J'espère qu'ils ne se présenteront pas seuls à la monnaie et qu'ils n'attendront pas longtemps la compagnie de quelques autres marcs. Les prêtres sont penauds, les peuples s'éclairent et bientôt toutes les églises seront désargentées et dédorées.

Les dons de différentes sociétés et communes ont orné notre magasin militaire des dons suivants :

1374 chemises, 104 draps de lit, 41 nappes, 537 serviettes, 1 paillasse, 8 paires de bas, 114 paires de souliers, 5 quintaux de vieux linge.

Nous attendons de nouveaux envois.

Plus de 1200 hommes de la première réquisition sont à leur poste, encadrés, embrigadés. Au delà de 800, ont été habillés, armés et équipés au complet par le district; çà ira; vive la Montagne, vive la République! S. et F.»

CASTELLAC.

(1) P.V., XXXVI, 52. Bⁱⁿ, 3 flor.; J. Sablier, n° 1274; Mon., XX, 295; J. Perlet, n° 579; Audit. nat. n° 583.

(2) C 301, pl. 1077, p. 5.

35

Les administrateurs du district de Chinon-la-Montagne (1) écrivent qu'un domaine national qui, l'année dernière, alloit être adjudgé pour 4,630 livres, a été porté cette année à 9,435 livres.

Le dernier bien d'émigré, estimé dans le même district 2,890 liv., a été adjudgé pour 11,600 livres.

Insertion au bulletin (2).

36

Le maire de la commune de Castelnaud, district de la Caune, annonce à la Convention que les citoyens de cette commune ont offert à la patrie 192 livres, 190 chemises, 125 paires de souliers, et un grand nombre d'autres effets (3).

37

Les administrateurs du district de Montaigu écrivent qu'un bien d'émigré, estimé 11,600 livres, a été vendu 37,025 livres; les ventes s'éloignent rarement de cette proportion (4).

38

Un secrétaire lit le procès-verbal de la séance du premier floréal.

La rédaction est adoptée (5).

39

Les administrateurs du département de Police font passer l'état des détenus, montant à 6,737 individus (6).

(1) Château-Chinon, Nièvre.

(2) P.V., XXXVI, 52. Bⁱⁿ, 3 flor.; Mon., XX, 295; Audit. nat., n° 583; J. Paris, n° 479; J. Perlet, n° 579.

(3) P.V., XXXVI, 52. Tarn.

(4) P.V., XXXVI, 52. Bⁱⁿ, 3 flor.; Mon., XX, 295; M.U., XXXIX, 59; Audit. nat., n° 583; J. Perlet, n° 579. Vendée.

(5) P.V., XXXVI, 52.

(6) P.V., XXXVI, 52. Bⁱⁿ, 3 flor.

[Commune de Paris, 2 flor. II; Etat au 1^{er} flor] (1).

Grande-Force	720
Petite-Force	306
Irlandois, rue du Cheval vert	10
Sainte-Pélagie	254
Madelonnettes	300
Rue N. Dame-des-Champs	44
Abbaye	108
Bicêtre	840
A la Salpêtrière	418
Chambres d'arrêt, à la Mairie	170
Fermes	33
Luxembourg	656
Maison de suspicion, rue de la Bourbe.	490
Brunet, rue de Buffon	48
Picpus, Fauxbourg St-Antoine	205
Réfectoire de l'Abbaye	112
Caserne des Petits Pères	47
Les Angloises, Rue Saint-Victor	137
Picquenot, rue de Bercy	35
Les Angloises, Rue de Loursine	121
Caserne, rue de Vaugirard	97
Les Carmes, rue de Vaugirard	350
Les Angloises, fauxbourg St-Antoine . .	72
Coignard, à Picpus n° 6	41
Ecossois, rue des fossés Saint-Victor . .	104
Saint-Lazare, fauxbourg Saint-Lazare . .	647
Mahay, rue du Chemin vert	30
Maison rue Saint Antoine	
La Chapelle, rue de la Folie Renaud . . .	31
Belhomme, rue Charonne, n° 70	99
Bénédictins anglais rue de l'observatoire.	112
TOTAL GENERAL	6737

40

Un membre propose et l'assemblée adopte l'insertion dans le procès-verbal de ce jour, de l'article suivant, omis dans celui de la séance du 16 germinal.

Le citoyen Grandchamp fait passer à la Convention nationale la note du citoyen Denormandie, qui porte la liquidation d'un office de notaire à la résidence de Bois-d'Oingt, à

(1) C 302, pl. 1091, p. 22.

1,165 livres 1 sou 5 deniers, dont le citoyen Grandchamp étoit titulaire, et dont il fait offrande à la nation (1).

41

La citoyenne Noël, épouse divorcée de David Largeterie, habitant d'Alby (2), département du Tarn, fait déposer sur l'autel de la patrie un cachet en argent et un en or.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

42

Un membre [CARRIER] lit une lettre du représentant du peuple Bourbotte, qui demande que la Convention nationale prolonge de deux décades le congé qu'il a obtenu pour le rétablissement de sa sante.

La prolongation du congé est décrétée (4).

[Avallon, 24 germ. II] (5).

« Citoyen président,

Le congé d'un mois qui m'avait été accordé à mon retour de la Vendée vient d'expirer et cependant j'aurais encore besoin de quelques jours de repos pour achever le rétablissement de ma santé; les secousses violentes qu'elle a essuyées pendant un an qu'a duré ma mission, rendent aujourd'hui plus longue ma convalescence; malgré le vif empressement que j'ai de rentrer bientôt dans le sein de la Convention nationale, je la prie de m'accorder une prolongation de deux décades après quoi je me rendrai sans délai à mon poste.

Veilles, Citoyen président, lui faire connaître ma demande à cet égard: dis-lui aussi que les instants que je viens de passer dans le département de l'Yonne n'ont pas été tout entier pour moi, et que j'en ai sacrifié une partie à la République en travaillant avec les Sociétés populaires à l'extinction du fanatisme dans nos contrées. Partout, les cy-devant églises sont transformées en temple de la Raison, partout, même dans les campagnes, les signes caractéristiques de la superstition sont arrachés; des autels à la liberté s'élèvent, la vertu, la raison triomphent et le bonheur de tous en est le fruit. Dis aussi à la Convention nationale que j'ai applaudi avec mes concitoyens au supplice de ses représentants infidèles qui, sous le manteau du patriotisme, cachaient des poignards dont les coups étoient dirigés sur le sein des vrais républicains.

Dis que la Convention nationale est chérie et respectée par tous les citoyens du département de l'Yonne. S. et F.»

BOURBOTTE.

(1) P.V., XXXVI, 53. Le Bois-d'Oingt, Rhône.

(2) Pour Albi.

(3) P.V., XXXVI, 53 et 227. Minute du p.v. (C 301, pl. 1077, p. 2); Bⁿ, 10 flor. (2^e suppl^o).

(4) P.V., XXXVI, 53. Pas de Minute dans C. 301, pl. 1066. Décret n° 8890. Reproduit dans *Mon.*, XX, 283, *Débats*, n° 580, p. 24.

(5) C 302, pl. 1090, p. 2.